

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 9 mars 2023

L'an 2023 et le 9 mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Greneville-en-Beauce, sous la présidence de Jean-Louis BRISSON, Maire.

Présents : Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, Monsieur Guy ALEGRE, Monsieur Patrick ARNAULT, Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET, Madame Annie BOUVARD, Monsieur Christophe LEJEUNE, Monsieur Alain LOISEAU, Madame Marie-Claude PIGNOL, Monsieur Alexandre QUINOT, Madame Carole SANTERRE, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(s) ayant donné procuration :

Madame Marinette CHAINTREAU a donné pouvoir à Madame Carole SANTERRE

Madame Virginie PEIGNÉ a donné pouvoir à Monsieur Alain LOISEAU

Madame Christine MIGUEL a donné pouvoir à Monsieur Jean-Philippe BEAUVALLET

Absents excusés : Monsieur Benoît FRANCE

A été nommé(e) secrétaire : Madame Carole SANTERRE

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 14
- Présents : 10
- Pouvoirs : 3

Date de la convocation : 03/03/2023 - **Date d'affichage** : 03/03/2023

Actes rendu exécutoire

dépôt en Sous-préfecture de Pithiviers : 14/03/2023

et publication ou notification : 14/03/2023

Après avoir fait l'appel individuel des membres du conseil municipal, Monsieur Jean-Louis BRISSON, maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 20h30.

Ordre du jour :

- Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du 7 février 2023
- Autorisation de participer à une vente aux enchères : matériels boulangerie Robion
- Convention de mise à disposition d'un agent dans le cadre de la mission France Services
- Transfert de la compétence eau et assainissement au 1^{er} janvier 2024 à la CCPNL : engagement de principe pour le reversement des résultats des budgets annexes
- Approbation des comptes de gestion 2022 (commune, eau, assainissement)
- Approbation des comptes administratifs 2022 (commune, eau, assainissement)
- Affectations des résultats 2022 (commune, eau, assainissement)
- Subventions aux associations
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 7 février 2023

Monsieur BRISSON fait état des dernières délibérations prises. Le Maire demande à l'assemblée si des modifications doivent être apportées au procès-verbal.

Le procès-verbal du 7 février 2023 est approuvé à l'unanimité.

2023-04 Autorisation de participer à une vente aux enchères

La commune de Greneville en Beauce envisage de faire l'acquisition aux enchères publiques d'une partie du matériel de la boulangerie Robion. En effet, cette acquisition permettrait de trouver plus facilement un repreneur ou de mettre en place un dépôt de pain dans un but d'intérêt communal. Pour ce faire, Monsieur Brisson propose de prévoir un budget maximum de **10 000 euros**.

Les explications de Monsieur le Maire entendues,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

ACCEPTTE la participation à la vente aux enchères relative au matériel de la boulangerie Robion (ameublement).

AUTORISE Monsieur le Maire à soutenir des enchères.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au paiement pour les achats sus visés dans la limite de 10 000 euros.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette affaire.

Les crédits suffisants sont inscrits au budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-05 Convention de mise à disposition de personnel - Maison France Services

La convention de mise à disposition de personnel entre la CCPNL et la commune de Greneville en Beauce dans le cadre du fonctionnement de la Maison France Services, est arrivée à échéance au 31/12/2022. Il convient donc de la renouveler.

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE le Maire à signer la convention de mise à disposition de personnel entre la CCPNL et la commune de Greneville en Beauce tel qu'annexée à la présente délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-06 Transferts des compétences eau et assainissement engagement de principe

Au 1^{er} janvier 2024, la compétence eau et assainissement sera transférée à la Communauté de Communes de la Plaine du Nord Loiret. A ce titre, les budgets annexes des communes seront clôturés.

La CCPNL va créer un budget propre à cette nouvelle compétence qui comportera les dépenses et les recettes auparavant prises en charge par les communes, ainsi que leur patrimoine et leurs dettes.

Il est nécessaire de connaître dès à présent le souhait des communes quant à leurs excédents (ou déficit). En effet, même si le choix final des communes interviendra courant 2024, la CCPNL votera son budget primitif et fixera les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

AUTORISE le transfert, de façon partielle, des excédents du budget de l'eau à la CCPNL.

AUTORISE le transfert, dans leur totalité, des excédents du budget assainissement à la CCPNL.

Cet engagement de principe ne constitue pas un engagement ferme de la commune mais permet néanmoins de renseigner la CCPNL pour la constitution du budget 2024 et pour la fixation du tarif de l'eau.

Seule une délibération concordante entre chaque commune et la CCPNL arrêtera le montant des transferts et excédents (ou déficit) après l'arrêt des comptes au 31 décembre 2023.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-07 - Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget de la commune.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-08 - Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget annexe eau

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'eau.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-09 - Approbation des comptes de gestion 2022 – Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2022 du budget annexe de l'assainissement.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Approbation des comptes administratifs 2022

Madame Carole SANTERRE, 1^{ère} adjointe, présente aux membres du Conseil Municipal les comptes administratifs de l'exercice 2022. Monsieur Jean-Louis BRISSON, Maire, s'étant retiré, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

2023-10 - Approbation des comptes administratifs 2022 – Budget Commune

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	356 561,99 €	84 076,70 €
Recettes	429 282,67 €	140 239,34 €
Excédent/Déficit	+72 720,68 €	+ 56 162,64 €
Report excédent 2021	340 794,79 €	11 241,62 €
Report déficit 2021	-	-
Résultat cumulé (excédent)	413 515,47 €	67 404,26 €

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-11 - Approbation des comptes administratifs 2022 – Budget annexe eau

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	107 253,35 €	83 969,71 €
Recettes	117 172,93 €	31 951,61 €
Excédent/Déficit	+ 9 919,58 €	- 52 018,10 €
Report excédent 2021	+ 165 295,85 €	+ 143 806,62 €
Résultat cumulé (excédent)	+ 175 215,43 €	+ 91 788,52 €

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-12- Approbation des comptes administratifs 2022 – Budget annexe assainissement

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Carole SANTERRE vote le compte administratif et arrête ainsi les comptes :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	0 €	0 €
Recettes	0 €	0 €
Résultat cumulé (excédent)	1,12 €	0 €

A l'unanimité (pour : 12 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-13 - Affectation du résultat – Budget Commune

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 413 515,47 euros,
un excédent d'investissement cumulé de 67 404,26 euros,

et propose d'affecter les résultats 2022 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **413 515,47 euros**
- Article R 001 excédent d'investissement reporté : **67 404,26 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-14 - Affectation du résultat – Budget annexe eau

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte administratif 2022 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 175 215,43 euros,
un excédent d'investissement cumulé de 91 788,52 euros,

et propose d'affecter les résultats 2022 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **175 215,43 euros**
- Article R 001 excédent d'investissement reporté : **91 788,52 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

2023-15 - Affectation du résultat – Budget annexe assainissement

Monsieur le Maire rappelle le résultat du compte administratif 2022 :

un excédent de fonctionnement cumulé de 1,12 euros,
et propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2021 comme suit :

- Article R 002 excédent de fonctionnement reporté : **1,12 euros**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte ces propositions à l'unanimité.

A l'unanimité (pour : 13 / contre : 0 / abstention : 0)

Questions diverses

Etat des indemnités annuelles pour l'année 2022

Monsieur BRISSON présente l'état des indemnités annuelles perçues pour l'année 2022 et remercie ses adjoints pour leur investissement au quotidien.

Subventions aux associations pour l'année 2023

Monsieur le Maire fait état des demandes de subvention des associations pour l'année 2023. Il propose d'en écarter certaines et de décider des montants qui seront attribués au prochain conseil municipal.

Rendez-vous programmés

Monsieur BRISSON précise les prochains rendez-vous programmés :

- Rendez-vous avec l'Huissier de justice Maître Rochoux : mardi 14 mars 2023 à 8h30
- Rendez-vous avec l'architecte : lundi 20 mars 2023 17h30 en mairie

Tentative de cambriolage / vandalisme / abandon de déchets / stationnement

- Monsieur BRISSON explique qu'une tentative de cambriolage a eu lieu à l'atelier technique le 4 mars 2023 à 3h45. Le Maire et les adjoints se sont rendus sur place pour constater l'effraction auprès de la gendarmerie. Aucun vol n'a été commis, les malfaiteurs ont probablement été dérangés par l'alarme.
- Plusieurs élus ont dénoncé du vandalisme dans les champs : des forages ont été vandalisés, des câbles d'irrigation ont été coupés.
- Monsieur BRISSON explique que des déchets verts ont été abandonnés dans des chemins. Un courrier a été adressé aux personnes concernées par ces dépôts sauvages afin qu'elles procèdent à l'enlèvement de leurs déchets.
- Monsieur BRISSON indique qu'il existe toujours des problèmes de stationnement sur le domaine public.

Enquête assainissement collectif

Le Maire propose qu'une enquête sur l'assainissement collectif soit réalisée en même temps que l'enquête relative au PLUI.

Travaux

- Le Maire propose de remblayer le trottoir, rue de la croix blanche, devant chez Monsieur BEAUVALLET, afin de mettre à niveau. L'équipe municipale donne son accord.
- Le Maire indique que des travaux de rénovation à la boulangerie (et dans la partie logement) seront à prévoir.

Organisation d'un feu d'artifice

Monsieur Alain LOISEAU demande si le feu d'artifice du 14 juillet sera organisé. Tous les élus émettent un avis favorable.

Décorations de Noël

Monsieur Alain LOISEAU propose que la commune fasse l'acquisition de nouvelles décorations de Noël identiques à celles acquises les années précédentes pour 158 € HT l'unité. Un devis doit être demandé pour 21 décorations qui complèteraient intégralement les emplacements de la commune.

Fleurissement à la mare de Guignonville

Monsieur Alain LOISEAU explique que Monsieur Guy ALEGRE a offert une barque à la commune. Monsieur Alain LOISEAU souhaite rénover cette barque, la fleurir et la positionner dans la mare. Il indique que cette rénovation représente une petite somme (environ 305 € de peinture et de résine). Le conseil municipal est d'accord pour ce futur projet de fleurissement.

La séance est levée à 23h35

Ont signé les membres présents,



Le Maire,

Jean-Louis BRISSON